



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2018



Les mots du Maire

« C'est par l'exemple que la morale se communique »

Je vous propose en ce début d'année 2019 un bout de chemin en compagnie d'Edgard Morin, sociologue et théoricien de la pensée complexe. Il écrit dans *La Voie (pour l'avenir de l'humanité)* « N'oublie pas que la réalité est changeante, n'oublie pas que du nouveau peut surgir et de toute façon va surgir ».

L'année 2018, comme toutes celles qui l'ont précédée, illustre ce rappel que ne nierait pas le bon sens populaire. La vie n'est pas un long fleuve tranquille à l'échelle de la planète, du continent, de notre pays, de notre commune. Comme les trains arrivant à l'heure appartiennent à la banalité, à l'inverse les événements *surprises* frappent nos esprits, souvent très momentanément, car à l'heure des *chaînes info*, l'un chasse rapidement l'autre. Quelques exemples parmi les nombreux qui pourraient illustrer le propos pour l'année écoulée. Deux tsunamis, dus pour le premier à un séisme, pour l'autre à une éruption volcanique, tuent par centaines en Birmanie, plusieurs incendies ravagent la Californie où plus de cent personnes périssent dans les flammes. Un pont s'effondre en Italie, c'est cinquante vies supprimées. Des inondations historiques en une nuit, autour de Carcassonne, ôtent la vie à quatorze malheureux pris au piège de l'eau... Elections surprises en Italie, d'où émerge le mariage de la carpe et du lapin, coupe du monde de football, heureuse, qui s'envole de Russie vers la France. Attentats à Trèves (le sacrifice d'une personne en sauve beaucoup d'autres) et à Strasbourg, avec d'autres morts, pour rien. Un ministre démissionne sans crier gare, M.N. Hulot (pas celui de Jacques Tati !), « car au milieu d'une jungle politique plus hostile que l'Amazonie, il a compris l'énorme supercherie dont il était la première victime, le système libéral totalement insensible aux cris d'alarme d'un enfant sauvage » (édito de J. M. Servant, rédacteur en chef Midi libre du 20/08/18).



Commune de Liouc

Une révolte *des gilets jaunes* et un pouvoir qui se croit bien assis vacille ; un PDG français, au faite de sa gloire, emprisonné au Japon ...les maux du monde...Une élection complémentaire dans notre petite commune à moins de deux ans de la fin du mandat municipal mais aussi le risque de ne plus avoir d'eau au robinet l'été, quand le besoin s'en fait le plus sentir...les maux du maire ? Ou...une belle leçon de relativité ! « *Ce n'est pas seulement notre ignorance, c'est notre connaissance qui nous rend aveugle...Connaître et penser, ce n'est pas arriver à une vérité absolument certaine, c'est dialoguer avec l'incertitude* ». Pour avoir mal appréhendé la complexité du monde tel qu'il va, près de 50% des maires, élus en 2014, ne souhaitent pas se représenter, sans compter le chiffre record enregistré de ceux qui ont démissionné en cours de mandat (sondage de novembre 2018 du Cevipov -Sciences Po et Maires de France - AMF). « *Tout être humain a un besoin fondamental d'être reconnu...Il faut donc introduire de la reconnaissance* ». Si la tentation d'abandonner la partie m'a plusieurs fois effleuré, comme probablement les cinq du club des démissionnaires, le contrat de confiance passé avec la majorité d'entre vous, mérite d'aller au bout de celui-ci. Il permettra de voir si au-delà des mauvaises herbes, la fleur du mal, sauvage, est, peut-être, superbe. Alors, un mal pour un bien ? Malgré la complexité de son interprétation, on pourrait considérer le résultat de cette élection comme un soutien à l'action engagée depuis 2014 et plus modestement continuer parce que « *on n'est pas vraiment libre si on est incapable d'agir soi-même* ». Le monde du XXIème siècle, comme ceux passés et à venir, est traversé de crises évolutives car « *la société s'auto produit sans cesse parce qu'elle se détruit sans cesse* ». Et l'homme dans tout ça ? Copernic l'a chassé du centre de l'univers, Lamarck et Darwin du sommet de la création, notre société a tendance à le chasser du cœur de ses projets. (Axel Kahn). Quel sens donne-t-il à sa vie, à sa place en société ? Sa responsabilité individuelle envolée, sa responsabilité collective dédouanée, sa propension à tout monnayer, il n'a peut-être jamais été aussi près du pied du mur, à la fois *homo sapiens* et *homo demens* ? Notre espérance est le flambeau dans la nuit : il n'y a pas de lumière éblouissante, il n'y a que des flambeaux dans la nuit...L'allumette qu'on allume dans le noir ne fait pas qu'éclairer un petit espace, elle révèle l'énorme obscurité qui nous entoure ».

Dans le Gard, le développement exponentiel de l'urbanisme impose des mesures de protection des espaces. Depuis fin décembre 2018, tout maître d'ouvrage doit compenser les terres agricoles consommées en surface par l'acquisition de terres à remettre en exploitation et en valeur, calculée par un différentiel entre terres consommées et restituées. Maîtriser notre développement à l'échelle de la commune, ce pourrait être porter un regard critique sur le plan d'urbanisme (PLU), héritage critiqué par certains d'entre vous, *a posteriori* (d'où l'implication nécessaire de chacun dans la vie publique), qui découvrent quelques unes de ses facettes à l'occasion d'un lotissement à venir, des conséquences de la loi ALUR sur les détachements de parcelles ou à l'occasion de l'arrêt de l'urbanisme lié à la crise de l'eau, par ailleurs prévisible, avant le vote de ce document, début 2014. Nos infrastructures, héritées des siècles passés (voir la partie Histoire du bulletin) ne nous permettent pas d'enfler comme la grenouille mais, se recroqueviller autour de sa chapelle ou de sa traverse romaine ne serait pas, non plus, solution raisonnable. « *L'idée de développement est une idée sous développée* ». Lever un voile, et une possible polémique, pour le réviser en début du prochain mandat, un vrai risque... peut-être nécessaire (?), d'autres en décideront. Il faudra du courage politique pour résister aux intérêts privés qui s'exprimeront de tout côté mais la complexité de la problématique ne doit pas empêcher la décision, inhérente à tout engagement de maire.

Dans le même temps, le Département a lancé une stratégie de la ressource en eau face au changement climatique. Particulièrement vulnérable aux épisodes de sécheresse, cette ressource a un déficit chronique préoccupant. L'année 2017, avec 200 jours en alerte dont 69 en niveau de crise, a fait toucher du doigt la réalité de l'évolution du climat et les risques sur les usages et les cultures.



Commune de Liouc

Garantir durablement l'accès à une ressource de qualité et respectueuse de l'environnement est une démarche volontariste soutenue par les 3 acteurs décisionnels importants, Gard, Occitanie, Etat. L'étude prospective, d'ici à 2050, a été confiée à BRL-ingénierie afin de proposer des démarches vertueuses et d'éviter la pénurie. Nous sommes directement concernés par cette problématique développée dans le bulletin. Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin du Vidourle est en fin d'élaboration. Ce plan se veut consensuel entre des acteurs aux intérêts parfois divergents (consommateurs d'eau potable, d'irrigation agricole, industriels...) dans un contexte difficile où son importation problématique depuis le Rhône (rôle de BRL) ou celle des nappes profondes et extérieures au bassin (ce qui sera notre cas) devient de plus en plus rare. Ce plan va déterminer la politique de l'Agence de l'Eau et les aides pour la mise en place de la nouvelle ressource. L'aspect quantitatif est au centre de nos préoccupations (le manque se ressent plus vite). Pourtant dans ce contexte, l'influence sur la santé plus sournoise des pesticides, lessivés depuis les sols agricoles (aspect qualitatif), dont la recherche dans l'eau va se durcir, pourrait être le nouveau scandale à venir, après la silicose et l'amiantose. Nier l'évidence pour retarder l'échéance pourra encore prolonger *l'effet boomerang* de la crise en devenir sans pour autant l'éviter.

Après la terre et l'eau, deux des quatre éléments du modèle d'Aristote (- 384 - 322), disciple de Platon et précepteur d'Alexandre le Grand...le feu couve ! En effet, le SDIS (Incendie et Secours) vient de décider d'une réforme de son financement (Département et Communes) qui impacte particulièrement la nôtre. Les nouveaux critères de calcul augmentent notre participation de 118% à 2 625 € en 2019...malgré la régression des incendies, conséquence de l'efficacité croissante de leur prévention (l'effet retardant ne joue pas en notre faveur !)

Si nos chemins peuvent relier grecs, gaulois, romains, gens des Lumières et modernes (voir rubrique Histoire), chacun à la fois héritier et passeur, ils sont garants de la stabilité de nos terroirs car « *celui qui voyage sans rencontrer l'autre ne voyage pas, il se déplace* » (Alexandre David Neel). Le programme concernant leur régénération se poursuit. « *Il faut vieillir pour accéder aux pensées de ses parents* » (Marceline Loridan-Ivens) et entrer dans l'âge pour sentir le déclin d'une civilisation, et pas n'importe laquelle, la première mondialisée. « *L'histoire de la vie ressemble à un gigantesque élagage ne laissant survivre qu'un petit nombre de lignées* » (J Gould), celle de la vie de l'homme, parce que l'élagage n'est plus laissé aux lois de la nature fait peser une grave menace sur les capacités d'équilibre d'une planète en sa présence. « *Avec la civilisation, on passe du problème de l'homme des cavernes au problème des cavernes de l'homme* ». La qualité de l'air, dernier des quatre éléments d'Aristote, est à l'origine du dérèglement climatique que d'aucuns, responsables politiques en tête, se refusent d'intégrer. « *La vie n'a pas d'autre sens qu'elle-même... le jour où l'humanité mourra, les dieux mourront* ».

Si, du modèle aristotélicien, ne subsiste plus aujourd'hui qu'une grande puissance évocatrice qui alimente toujours nos débats contemporains (complexité oblige !), « *combien d'êtres humains passent l'essentiel de leur vie à se soucier de choses matérielles ou futiles et oublient de prendre le temps de vivre les expériences les plus essentielles, l'amour, l'amitié, l'activité créatrice, la contemplation de la beauté du monde ?* » (Frédéric Lenoir). Certaines actions de l'année écoulée sont résumées dans ce bulletin, mais pas toutes... malgré qu'il soit le plus épais qu'on ait fait et...on vous invite aux vœux...parce qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et puisque « *l'homme doit apprendre à se moquer de lui car il n'a pas fini d'en rire* » (P. Rosenvallon). Enfin, bonne lecture si...vous en avez le courage !

(nb : les citations non renseignées sont de E. Morin)

Le Maire, Daniel Anguiviel



Commune de Liouc

Réalisés en 2018

Marquage de stationnement

Les aménagements prévus pour les véhicules dans le cœur du Vieux Village ont été réalisés avec habileté par les employés municipaux. Ces délimitations en pierres, incrustées dans le revêtement, permettent une bonne intégration dans le bâti ancien. C'est 21 places de stationnement qui ont été créées et/ou matérialisées au niveau du vieux Village.

Chemins

Après réfection, par deux fois, de son mur de soutènement, le chemin des Rives a été revêtu d'un nouveau revêtement bicouche jusqu'au gué du ruisseau du Marascou (5300 €). Un dossier de passage hors d'eau à ce niveau, en cours d'instruction par l'Agence Technique Départementale, permettrait à terme de rejoindre Quissac par une voie alternative depuis le Vieux Village. La réfection de la route Vieille, prévue au budget de 2018, a commencé par la reprise de tout le réseau d'évacuation des eaux pluviales (fossés de bordures) terminé aujourd'hui (3000 €). Mais, retardé pour cause d'intempéries sur le département (impossibilité pour l'entreprise d'honorer la date de début de travaux en raison des priorités), le nouveau revêtement sera posé en début d'année 2019. Il sera accompagné d'un ralentisseur en creux (gué) pour sécuriser l'accès à La Rouvière et réguler le flux important des eaux pluviales du serre de Cazaou.

Bilan

Bien en deçà de ses prévisions pour 2018 (cf : bulletin 2017, p 14-15), le conseil municipal se doit d'éclairer l'habitant contribuable. L'aménagement d'une partie de l'emplacement réservé comme, pourquoi pas, celui du jardin de pluie attendent la signature des actes notariés (malgré nos protestations récurrentes et l'obligation probable de changement de prestataire). Celui de l'aire de repos sous la chapelle et des escaliers attenants (photo ci-dessous) est reporté sine die depuis la correction du tracé du chemin des remparts adjacent (l'enquête publique d'aliénation de ce chemin date d'août 2016) à cause de difficultés avec la propriété riveraine dont au-delà de l'important retard à réaliser l'aménagement de cet espace, l'une des graves conséquences a été l'abandon de l'engagement de la communauté de communes à réaliser les travaux à son compte. La réfection du mur en bas de la RD 208 ne se fera pas dans l'immédiat (il n'est pas dans les priorités départementales). Le calibrage du chemin de Coutach comme la PVR ont été victimes de l'arrêt de l'urbanisme.



Chemin des remparts avec aire de repos



Commune de Liouc

Projets 2019

Aménagements à l'ouest de La Rouvière

Pour rester sur les histoires de chemin un petit retard à l'allumage pour la route Vieille, rien de surprenant, vu son nom et surtout son état, reproché par beaucoup de ses usagers. Il convient de rappeler à tous que les chemins ont été délaissés depuis 13 ans par les deux conseils successifs précédents (ça coute cher – près de 90 000 € depuis 4 ans -, c'est mal subventionné, ça se voit peu sauf certaines initiatives contestées ! contestables ?). La nouvelle parure de notre pauvre Vieille (Frédéric Dard, père de San Antonio, aurait dit d'elle qu' « elle était si vieille qu'elle avait l'air d'un oubli ») devait naître avant Noël, c'est raté, mais ce sera un vœu exaucé, non pieux, pour janvier /février 2019, un revêtement bicouche (15680 €). Cette année devrait être celle de la rue du Coutach et de ses adjacentes puisque l'enfouissement des lignes y sera probablement réalisé au cours de son élargissement en partie ouest (avec le concours du SMEG) pendant la réalisation de la zone permettant à terme de lotir 10 parcelles. L'ouverture de l'impasse des Vignes est simultanément prévu dans le PLU. Nous travaillons à un projet d'élargissement de l'entrée est de la rue du Coutach situé dans le hameau de La Rouvière. A la complexité de coordonner ces réalisations, utiles dans le contexte d'évolution du village, dont certaines sont inscrites dans le PLU, s'ajoute celle des opinions, souvent divergentes en fonction des intérêts de chacun, certes compréhensibles dans le jeu démocratique. Aussi, cette problématique nécessite d'être mise en débat. Elle le sera dans le cadre de réunions publiques, souhaitées dans le proche environnement. Celles-ci seront proposées, dans un double but de mise en cohérence et d'écoute avec la recherche de compromis acceptables notamment sur les conditions de circulation à l'issue des réalisations.



Calibrage (=élargissement) rue du Coutach à partir de l'impasse des Grands Chênes jusqu'à l'intersection avec la route Vieille



Commune de Liouc

Projets 2019

Chemins

Leur restauration/rénovation sera poursuivie. La priorité concerne l'impasse des Grands Chênes, mis trop longtemps en attente de la réalisation de la zone « PVR » située en bordure ouest du lotissement dédié dont on sait aujourd'hui qu'elle ne pourra se réaliser durant ce mandat. Nos efforts, réels et sincères pour assumer cet héritage, timidement ébauché il y a deux mandats, finalisé en tant que projet cohérent lors du précédent, ont été vaincus par les successives réticences de certains propriétaires sur leur participation financière qui ne serait dû pourtant qu'à postériori, la passivité notariale, comme sur beaucoup d'autres dossiers et, coup de grâce, la contrainte de l'arrêt de l'urbanisation suite au problème d'alimentation en eau potable. Investir dans ces conditions près de 340 000 € d'argent public, non subventionné, à des aménagements privés avec des retours différés et à perte, était irréaliste. La responsabilité d'une possible réalisation de cette opération sera certainement laissée à la prochaine équipe municipale. Tous les résidents de cette voie en impasse attendent son amélioration.



Chemin impasse des Gd Chênes

Le chemin de Campagnany où résident cinq familles et qui dessert un camping rural sera notre deuxième priorité. L'aménagement (élargissement) de l'entrée de la rue du Coutach depuis la route de Brouzet (RD 208) se fera à partir d'un dossier subventionné par le département dans le cadre des « amendes de police » qui sera déposé début 2019.



Chemin de Campagnany



Commune de Liouc

Projets 2019

Petit patrimoine bâti

Un dossier très difficile à faire émerger et déposé auprès d'une instance élargie, le Groupe d'Action Locale (GAL), qui permet un partenariat public-privé et son éligibilité à des fonds européens. Il concerne au Vieux Village les rénovations d'un puits-citerne situé rue du Castellat, d'une calade sous le porche adjacent à la mairie, d'un espace à aménager au niveau des boîtes à lettres à la jonction rue du Castellat-traverse de Crouzet, de la partie haute du chemin des Remparts et de l'aire de repos aménagée sur le site de l'ancien cimetière (BM 2017, p 8). A la Rouvière, au sud du chemin d'Aiguebelle dans sa continuité, un petit pont romain, inconnu de la plupart, serait mis en valeur par les chantiers d'insertion. La décision d'attribution qui devait être prise le 14 décembre a été ajournée à janvier 2019, faute de quorum. S'il est accepté, ce projet pourrait être réalisé dans sa totalité en 2019 par les chantiers d'insertion du Pays Cigalois avec une aide conséquente.

Le parking et son mur de soutènement (ancienne propriété de Mr Arles) ont été terminés en 2018 pour un coût global de 3000 €.



Puits citerne rue du Castellat



Calade devant la mairie



Commune de Liouc

Urbanisme

1-Deux modifications de notre document d'urbanisme (PLU), le bulletin de 2017 (p7) y faisait référence, ont été nécessaires pour ouvrir à la construction une « zone à urbaniser », sous conditions, en sortie nord-ouest de la rue du Coutach. La modification qui avait été conduite pour une durée d'un mois par un commissaire-enquêteur avait donné lieu à une autorisation préfectorale sur ce zonage. Aucune remarque n'avait été inscrite sur le registre ouvert à cet effet. Une erreur matérielle dans le schéma graphique a contraint à la corriger, par modification simplifiée, avec information par double affichage et mise à disposition du public d'un cahier de remarques. Aucune des nombreuses doléances recueillies à cette occasion n'était recevable au regard de la loi. Mais devant l'émotion suscitée par l'imminence du dépôt d'un permis d'aménager par le promoteur « Terres du Soleil », le maire a proposé une concertation publique sur laquelle chacun a semblé rester sur ses positions. Il rappelle à cette occasion que le PLU a été voté antérieurement à ce mandat, que le projet était connu par consultations possibles en mairie, réunions publiques mais aussi enquête publique et que chacun a pu s'exprimer en temps voulu.

La modification simplifiée a permis de corriger l'erreur et la zone est légalement ouverte à l'urbanisation. Le retard est imputable à un autre aléa sur lequel ce bulletin s'exprimera. (nb: La participation d'un bureau d'étude, demandée par l'administration, après mise en concurrence de trois agences, était de plus de 10 000 € pour conduire la modification du PLU. C'est le maire qui a rédigé le dossier)

2 - Le projet de centrale photovoltaïque au sol, autre information donnée en 2017 (BM p7), est problématique car le document d'urbanisme (PLU) ne prévoit pas cette possibilité. Il doit donc être modifié pour espérer une réalisation à terme. Voté à l'unanimité en 2014 par notre conseil municipal sur deux sites, contraint par des problèmes d'environnement sur celui situé autour de « Paprec-déchetterie », il se poursuit de part et d'autre du chemin « carrière Pied-Bouquet ». Malgré les effets d'annonce des gouvernements successifs sur la COP 21 de Paris, aucun aménagement légal n'a permis depuis 2015 la facilitation de l'implantation des énergies renouvelables en France. La modification du PLU par déclaration de projet, en cours, devrait permettre d'obtenir un permis de construire pour cette centrale, permis qui est la condition nécessaire pour le porteur de projet (Engie-Green, ex Compagnie du Vent) de se porter candidat au Contrat de Rachat d'Electricité (CRE), national et indispensable sésame à sa réalisation.



Projet de centrale photovoltaïque au sol de part et d'autre du chemin d'accès à la carrière



Commune de Liouc

Un registre sera à disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'étape de modification de notre document d'urbanisme, les remarques recevables concerneront plus l'opinion du public sur la modification du PLU que sur le bien-fondé de la centrale électrique d'origine photovoltaïque mais chacun pourra écrire son avis à propos du projet. Nous vous invitons à être nombreux à participer à cet acte civique.

Le projet réalisé permettrait une rentrée d'argent annuelle non négligeable pour le budget de la commune par la location des terrains au groupe constructeur, le possible investissement financier prioritaire des habitants à des taux rémunérateurs intéressants, enfin et surtout, une production électrique plus vertueuse pour la planète. La communauté de communes du Piémont Cévenol, trois fois rencontrée et deux fois sollicitée par courrier, n'a toujours pas daigné répondre à notre double demande d'aide, logistique et financière, alors qu'elle est labélisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), sans commentaire ! La prestation d'un bureau d'étude, exigée par l'administration, s'élève à 10 000 € pour cette modification du PLU. C'est la seule dépense contrainte à la charge de la commune, les autres frais (études environnementales, PC...) sont supportés par Engie Green.

3 – L'urbanisme, en sommeil depuis plus de six mois (délibération municipale du 15 mai 2018) pour un grave déficit d'alimentation en eau potable à l'étiage sur le périmètre du syndicat des trois communes qui a cette compétence (SIAEP), pourrait reprendre un fonctionnement normal si la délibération prise le 26 novembre dernier suivie d'une rencontre en Sous-Préfecture du Vigan avec Mme La Sous-Préfète pour la sensibiliser à notre problématique, est validée par ses services. Deux mois d'attente, l'administration apprend la patience à ses serviteurs ! *Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage* La Fontaine.

4 – Ce problème d'alimentation en eau (uniquement en été) que connaît le syndicat va durer le temps de la mise en place de la nouvelle ressource soit la durée d'un mandat municipal. Au-delà des actions visant à inciter le consommateur à l'économiser au moment de plus forte demande (soit la quasi-totalité des administrés des 3 communes), actions imposées par l'administration pour montrer notre crédibilité, déclinées avant l'été 2019 (concertations par réunions publiques et recueil d'avis) avant prise de décisions (taxation, récupération en toiture, réducteurs de pression, aérateurs-réducteurs de débit...) il paraît important d'élaborer une vision politique à plus long terme du développement de notre village. Le document d'urbanisme actuel, a envisagé à 10-15 ans, la possibilité d'ouvrir à l'urbanisation 5 zones d'environ 8 000 m² chacune alors que la zone immédiatement constructible à la Rouvière (UC), renferme encore un potentiel important de constructions (La zone « PVR » et son adjacente pourraient se voir doter rapidement de plus de trente parcelles) auxquelles pourraient s'ajouter les divisions parcellaires qu'autorise la loi ALUR (*le monde est complexe mais l'administration est compliquée*). Le document d'urbanisme reconnaît aussi qu'au cours des deux mandats antérieurs, plus de 7 ha ont été ouverts à la construction, sans compenser comme la loi sur l'eau l'exige, l'imperméabilisation des sols (PLU livret 2 -PADD- p 27). Elle est une conséquence de l'augmentation du volume et de l'accélération de la vitesse des eaux pluviales dues à l'action humaine (toitures, goudronnage...). Le risque inondable s'accroît, les exemples sont légions, ici et ailleurs, même si la statistique peut épargner pour longtemps un point précis sur la carte (le nôtre par exemple). Nous avons pris la décision de la gestion à la parcelle lors du dépôt d'un permis de construire. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, édicté en 2012, reconnaissait déjà un double problème sur le périmètre du syndicat, une réserve en volume de stockage et une capacité de pompes insuffisantes. Le PLU a malgré tout été validé en 2014. Un important chantier pour la prochaine municipalité avec sa possible révision sur 2 ans et une importante somme d'argent à la clé.



Commune de Liouc

Urbanisme

DUP et Expropriation, suite...

La Déclaration d'Utilité Publique demandée au Préfet du Gard par le Maire de Liouc sur une partie du chemin contesté par les propriétaires du Mas de Baubiac, voie de passage vers la Carrière de Pied-Bouquet, située dans la forêt intercommunale de Brouzet-Liouc, avait donné lieu en 2017 à un arrêté préfectoral d'expropriation avec cessibilité des terrains au profit de la commune de Liouc (BM 2017 p 12). Malgré l'aide récente du service des routes du département pour mettre un terme à ce conflit improductif, statut quo. Une saison 3, 4, 5 ?, nouveau terme à la mode, à en perdre le décompte, à ne point connaître le dénouement des embûches judicio-administratives. Peu d'avancée et affaire toujours à suivre...au tribunal administratif. Guère plus de 200 m... mais qu'est-ce « *qu'il est long, qu'il est loin, ton chemin papa* » fredonnerait Jo Dassin, s'il était encore de ce monde ! Lueur d'espoir toutefois, la juge d'expropriation, en charge du dossier, donne rendez-vous aux protagonistes le 27 février en mairie de Liouc. Affaire à suivre...



Chemin de la carrière, début de la partie privée. A gauche débouché du chemin de la Vialate depuis Corconne



Commune de Liouc

Réussites, Echecs, Espoirs

La recherche d'une nouvelle ressource en eau a permis de trouver par forage profond une nappe aquifère karstique très satisfaisante sur le village de Corconne. L'avenir de notre commune, associée à celles de Corconne et Brouzet (au sein du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable) devient plus serein qu'en début de mandat. Cette eau n'est pas encore au robinet de chacun malgré tout car la mise en place des installations s'avère longue (4 à 5 ans) et peut être semée d'embûches. L'Agence de l'Eau nous enlevant ses subventions pour cause budgétaire en 2018 pour nous les remettre deux mois plus tard sous conditions est la dernière en date. Il nous sera demandé des efforts concrets pour être crédibles quant à une réouverture de l'urbanisme, cela consistera peut être à intégrer une taxation graduelle sur les consommations estivales qui aurait pour objectif de réduire les volumes consommés. Une réunion d'information et de concertation vous sera proposée en temps utile. L'association avec Quissac en gestion municipale pourrait faire baisser le prix de l'eau, c'est le verre à moitié plein *sans jeu d'eau*.

L'accès à la carrière sur un chemin sécurisé car la commune en sera propriétaire... au terme d'une procédure longue, couteuse en frais d'avocat mais surtout en énergie. Le bout du chemin s'entrevoit encore difficilement à cause des nombreux recours administratifs intentés par la partie adverse mais la voie à l'expropriation est engagée.

Le développement d'énergies renouvelables sera très difficile à mettre en place sur notre commune car derrière les effets d'annonce médiatiques, les textes de loi et les arrêtés restent très contraignants et surtout inadaptés à une véritable politique énergétique nouvelle (ceux qui nous contraignent aujourd'hui sur le projet photovoltaïque sont de 2009, la COP 21 de Paris, référence avancée en permanence, a été signée en 2015 !). Une évolution des mentalités est aussi souhaitable, l'opinion publique n'a pas encore pris la mesure des incidences du développement exponentiel de notre espèce sur la planète au détriment d'un équilibre fondamental pour notre survie, notamment concernant l'énergie éolienne dont le regard de beaucoup reste négatif à la manière des moulins de Don Quichotte (?). Dommage car au-delà d'une vision environnementale à long terme, c'est un pôle de ressource important dans la gestion d'une commune alors que les budgets sont moins aidés par les instances supérieures.



Commune de Liouc

PVR : Présentée sans discontinuité depuis le bulletin municipal de 2015, la passivité notariale et l'arrêt de l'urbanisme sur notre commune depuis mai 2017 portent un coup fatal à ce projet déjà en maturation en 2001. La pose des réseaux secs et humides financés sous conditions par la commune au niveau de l'impasse des Grands Chênes, n'est plus à l'ordre du jour pour 2019. Son report permettra probablement le goudronnage de cette voie en cours d'année.



Zone « PVR »



Un fossé hors service

Proposer des solutions concernant l'ancienne porcherie, le jardin de pluie, l'accès à Quissac par un gué sur le ruisseau de Marascou et un cimetière aux habitants, tout ce travail en ébauche, et qui pourrait être relayé ensuite, sera continué jusqu'à la fin du mandat en mars 2020. Un débouché vers la route de Sommières (RD 35) à partir du chemin de Polozargues ne pourrait voir le jour qu'après la suppression des virages de Campagnany (visibilité insuffisante). Une décision non prioritaire du Département nous a été formulée suite au dossier présenté par nos soins. Celui de la restauration du mur en bordure de la RD 282 au bas du Vieux Village proche de la jonction RD 35 a été traité de la même manière.



Ancienne porcherie



Commune de Liouc

Travaux du Conseil Municipal

7 séances en 2018 avec comme décisions importantes pour la vie de la commune le 5/02 la validation de la modification simplifiée n°2 du PLU (urbanisme essentiellement) et l'ouverture à la modification du PLU par déclaration de projet spécifique aux deux projets photovoltaïques. Le 3/03 le vote du budget 2017 (commune + assainissement) faisait apparaître un excédent de 335 689 €, le conseil municipal se prononçait aussi à une grande majorité contre l'augmentation du taux des 3 taxes (si malgré tout la taxe de chacun augmente, c'est parce que sont groupées celles de l'intercommunalité, du département et de la région avec la nôtre). Le 15/05, la décision de la suspension d'octroi des permis de construire suite celles du SIAEP du 5 avril 2018 de ne plus délivrer d'abonnement nouveau à l'eau potable ainsi que le refus de déclassement des compteurs électriques et leur remplacement par le compteur communicant Linky. Le 6/06 se sont déroulées les nouvelles élections de délégués aux commissions communales et syndicats intercommunaux suite à l'élection complémentaire partielle, décrétée par le Préfet du Gard, pour remplacer 5 conseillers municipaux démissionnaires. 28/08 validation du projet petit patrimoine bâti pour demande de subvention au GAL Cévennes et adhésion à l'Agence Technique Départementale pour l'assistance à projet. 13/11 le dossier qui concerne l'enfouissement des réseaux secs (lignes) rue de Rabastel est approuvé pour un dépôt au SMEG (Syndicat Mixte Electricité Gard). La demande de la suppression de l'arrêt de délivrance des autorisations d'urbanisme est acté suite à celle du SIAEP du 5 avril 2018 qui autorise la délivrance des branchements AEP (Alimentation Eau Potable). Les nécessaires précisions pour comprendre cette complexe problématique sont données par ailleurs dans ce bulletin. Le dernier conseil de l'année 2017, le 6/12, a permis de nommer l'Agent Recenseur pour notre village (le recensement commence début 2019), Mme F. Charron, et de limiter la déclaration de projet (ouverture et modification du PLU) au seul site bordant le chemin de la carrière.

L'année 2019 montre une diminution de séances par rapport aux années antérieures, peut-être en raison de la perturbation due à l'élection complémentaire du 27 mai (avec deux mois de préparation) mais aussi par l'augmentation de réunions de travail où le conseil au complet fait avancer des projets. Celles-ci ne font pas l'objet des publications légales.



Commune de Liouc

SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique)

Suite à la démission de la Vice-Présidente du SIRP de Quissac puis du Conseil Municipal de Liouc, Jérôme Bagnoul, délégué pour Liouc du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique a été élu Vice-Président, à titre bénévole. Particulièrement investi dans sa nouvelle mission pour voir se réaliser l'école maternelle, il résume ci-après le point de la situation actuelle.

Le projet de construction d'une nouvelle école maternelle, sur le site contigu à l'école primaire Jean Auzilhon à Quissac, est l'objectif essentiel du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) regroupement de six communes dont cinq gravitent autour du chef-lieu du canton. La rentrée de septembre 2018 a connu quelques turbulences par la demande de création d'une nouvelle classe, dans un contexte de restriction budgétaire, due à une importante augmentation d'effectif, signe de la vitalité de nos communes, demande non satisfaite par l'inspection d'académie.

Le 25 juin, en fin de l'année scolaire 2017-2018, une réunion publique, au foyer D. Rousset, a permis à de nombreux parents d'élèves d'être destinataires d'une information de qualité sur le projet par la présence d'images et de celle des concepteurs. Ils ont obtenu des réponses éclairantes à toutes leurs interrogations. Au cours de cette réunion, le représentant de l'Adème, organisme d'aide à vocation environnementale, a proposé d'intégrer le projet dans le protocole d'expérimentation labellisée - Energie (+) Positive, Carbone (-) – qui permettra une mise en cohérence de l'école primaire adjacente pour lui faire bénéficier des simulations thermiques dynamiques dans le cadre de subventions attribuées à un projet globalisé à l'ensemble du groupe scolaire du site. Le 10 juillet, le comité de pilotage a pu donner un avis très favorable pour répondre à l'appel à projet NOWATT qui concerne la conception de bâtiments à énergie positive. Il pourrait ainsi bénéficier d'importantes subventions de la Région Occitanie. Le 24 juillet, deux de nos élus, Jérôme Bagnoul, Vice-Président du SIRP et Serge Buchou, adjoint au Maire, étaient présents avec l'équipe « Projet » pour donner un avis sur la cuisine de production qui doit privilégier les produits saisonniers, frais, locaux et issus de l'agriculture et de l'élevage biologiques. Un comité de pilotage et un comité technique ont validé la phase avant-projet sommaire (APS) d'une école maternelle et d'une cuisine de production en août 2018. Le 7 novembre, trois représentants du SIRP dont le président et le maire de Quissac ont présenté le projet devant le jury NoWatt de l'Hérault pour 2018 et le 20 décembre dernier, c'est la commission Envirobat, réunie à Montpellier qui a évalué sa conception en vue de lui attribuer la médaille d'argent, prérequis pour l'éligibilité à l'appel à projet NoWatt.

L'année 2019 sera déterminante pour les attributions des financements qui, toutes les communes l'espèrent, pourraient diminuer la charge conséquente qui pèsera toutefois plus sur certaines au passif d'endettement important, ce qui n'est pas notre cas.(Jérôme Bagnoul)



Commune de Liouc

Brèves

Recensement des habitants de la commune

Un recensement, imposé par les services compétents, doit se dérouler sur la commune en janvier-février 2019 et commencer vers la mi-janvier par les visites et déposes de dossiers à compléter. L'agent recenseur, nommé en conseil municipal, est Mme Floriane Charron, habitante de la commune. Elle se présentera à chaque habitation munie d'une carte officielle pour lever toute crainte et/ou ambiguïté. Elle pourra vous aider dans les formalités administratives que d'aucuns pourraient appréhender. Vous pourrez aussi communiquer vos informations par le biais du traitement informatique avec l'aide d'un site internet. Réservez-lui le meilleur accueil pour cette tâche, loin du sans-souci. Il doit être terminé le 17 février 2019.

Fin 2018, un bilan statistique et démographique de l'INSEE, publié par Midi Libre début Janvier 2019 classe Liouc en 280^{ème} place sur 355 avec 260 Hts soit une progression de 3,59% depuis le dernier recensement (2014). Quissac avec 3172 Hts affiche une progression de 1,3 %. Les statistiques des deux villages associés dans le SIAEP sont pour Corconne : 536 Hts - 0,76% et pour Brouzet : 286 Hts + 4,38%. Depuis 2010, le Gard a gagné près de 5400 Hts/an.

Statut de la mairie et modification de la copropriété

Le bâtiment « mairie » habilité à recevoir du public ne peut cohabiter avec une copropriété. Il a fallu redéfinir une forme de coexistence légale en demandant une division par volumes pour l'ensemble des quatre propriétaires de cet ensemble à un géomètre expert. C'est le cabinet de M. P. Chabert (Alès) qui a été choisi et réalisé le travail qui est en attente de validation chez Me Matet, notaire à Quissac. Bilan : des frais non prévus pour retrouver la légalité.

Devenir de l'ancienne porcherie

Inactive depuis 2009 (à part quelques brebis) le site reste à ce jour une « verrue » tant sur le plan visuel depuis La Rouvière que sur le plan économique. Le conseil municipal s'est penché sur l'évolution possible de cette zone, classée UEzb dans le PLU, située en sortie sud du hameau. La Municipalité a décidé d'acter pour trouver une solution à court terme avec le propriétaire actuel, la société CARNIVOR. Après contact avec celle-ci, CARNIVOR a répondu verbalement que deux issues se présentaient à elle : soit un élevage intensif autorisé (élevage industriel de moutons), soit créer un lotissement. La crainte de voir resurgir un élevage intensif de brebis, semble s'éloigner en raison du règlement de l'Agence Régionale de Santé. D'autres informations sont en attente, notamment auprès de la Chambre d'Agriculture, pour tenter d'imposer un désamiantage des locaux non entretenus. Cette propriété de 1ha7a devrait être réhabilitée et le désamiantage des bâtiments est une priorité dans l'immédiat. Etape probablement plus difficile car lors des deux ventes successives (Peyrade-Pellizzari puis Pellizzari-Carnivor), on n'a pas su imposer l'action adéquate en relation avec la loi « pollueur-payeur » (ref : Ademe).

Plusieurs alternatives sont à l'étude : rachat des parcelles par la Commune pour création d'un champ photovoltaïque ou transformer ces parcelles en zone constructible sous forme d'habitats écologiques (éco-quartier). Autres possibilités, transformer ces parcelles en zone logistique (stockage, garde-meubles, etc.) ou installer sur ce site des « start-up », nouvelles pépinières d'entreprises. Toutes ces possibilités nous obligeraient de faire une révision du PLU, formalité lourde (2-3 ans). Le but est de trouver la solution en 2019...nous tiendrons informés les Lioucois de la suite des événements... (Guy Jahant)



Commune de Liouc

Brèves

Aménagement public d'une partie de l'emplacement réservé

Dans le bulletin de 2017 était annoncé (p 8) le futur aménagement d'une partie de cet espace, acquis par M. Jahant, situé au centre du Vieux Village, gracieusement légué à la commune. L'acte notarié toujours en attente de signature ne nous a pas encore permis de tenir cet engagement.

Service de télé-assistance à domicile connecté

Dans le cadre d'une convention « mairie- Présence 30 », association de type loi 1901, des personnes âgées de plus de 60 ans autonomes ou semi-autonomes, pourraient bénéficier de services à domicile leur permettant de rester dans un environnement plus sécurisé à moindre coût. Il est important que les possibles bénéficiaires soient connus, par inscription, au secrétariat de la mairie. Une réunion d'information par Mme Costa, responsable de ce secteur, pourrait avoir lieu en début d'année 2019, après recensement des personnes intéressées, pour une meilleure connaissance des services proposés.

La vieille route et les deux poteaux

Il était une fois, il y a bien longtemps, *ils* ont planté deux poteaux, pour les fils électriques, dans le ruisseau, au bord de la route en pente. La pluie est tombée, les graviers *elle* a transportés, les poteaux ont barré et le ruisseau est bouché. Morale : les anciens n'étaient pas *tous* si malins. EDF *a pas assuré*, ENEDIS veut pas payer pour réparer et Liouc doit *finasser* pour le *mal fait*. Rénover la vieille, ça peut marcher pour déplacer poteaux, fils et transfo. A condition de coordonner : élargir Coutach, lotir chez Antoine, ravalier la vieille, cacher les lignes...tout devient clair avec l'apparition des Clairettes d'Antoine. Que d'histoires, toutes vraies, que d'aucuns ne veulent pas...croire !



Suppression des deux poteaux et déplacement du transformateur au niveau du carrefour (patte d'oie)



Commune de Liouc

Brèves

Chute d'arbre

En plein été, *sans crier gare*, le grand chêne plus que centenaire qui campait en bord de route départementale entre Liouc et la Rouvière s'est affaissé en rendant l'âme. Sans gilet jaune non plus et sans dégât humain, il a tout de même interrompu la circulation et mis à mal quelques pieds de vignes au-dessous, qui devaient le tourmenter tel un certain roseau peu affable. Puis route et vigne ont été libérées par l'élagueur et *maître été* a pu terminer sa saison avec force siestes et chaleurs. Et comme *le curé de chez nous*, *petit sain besogneux* dit qu'il n'y a pas de chêne en paradis, en bois de chauffe le centenaire s'en est allé s'exhaler vers les cieux.



Semi... ça coince !

La RD 282 est étroite, les lioucois le savent, pas les camionneurs qui se rendent chez Paprec en semi-remorque, ni leur cher « Tom Tom » qui éclaire leur chemin. Et le piège se referme à l'entrée du Vieux Village, il l'a fait plusieurs fois. Ils vont dans le mur mais recommencent ! Un pilier chez M. Arles, un mur de clôture pour M. Granier. La dernière aventure en date est très récente et le dégagement du camion a duré *un certain temps dans la matinée*. Le mur qui protège l'imprudent des escaliers de La Fontaine a été bien fissuré même presque déplacé. La pose de panneaux limitant la largeur est incontournable pour arrêter la casse des murs.



Commune de Liouc

Brèves

Déplacements de terre, suppression massive d'arbres et dépôts sauvages

Il existe un Plan d'Urbanisme qui codifie les actions sur notre territoire mais certains d'entre nous ne savent pas encore qu'il faut s'informer et parfois (souvent même) demander des autorisations avant d'agir sur notre sol, communal ou privé que nous partageons, comme *déboiser un espace naturel* – classé N- et/ou réaménager un espace agricole - classé A (ex : y déposer des matériaux). La législation est parfois complexe, raison de plus pour consulter ce document, accessible à tous sur le net (site www.mairie-liouc.fr) et/ou en mairie (avec conseils souvent pertinents). Ce sont les mêmes qui savent venir s'informer sur leurs droits alors qu'ils savent pertinemment qu'ils n'y ont pas droit ! Le civisme, c'est son nom et ça permet de mieux vivre ensemble. On voit aussi fleurir çà et là (toutes les fleurs ne sont pas belles à regarder !) des dépôts très hétéroclites qui auraient dû prendre le chemin de la déchèterie, à moins d'une lieu d'ici, l'effort financier et/ou citoyen ne vaut-il pas d'être accompli pour conserver l'environnement agréable à parcourir ?



Bien cachée entre les deux routes de Montpellier



Un bébé peut-il dédouaner du civisme ?

EMBALLAGES vides ET PAPIERS

Ne pas encastrer les produits ; séparer les matières
Pas de sacs opaques

Emballages en métal

Boîtes et barquettes métalliques, aérosols, et même les petits

Tous les papiers / cartonnettes

Publicités, journaux, magazines, courriers, boîtes et suremballages en carton, briques alimentaires

Emballages en plastique

NOUVEAU

Bouteilles et flacons, barquettes, sacs et sachets, pots, boîtes et tubes

Ne pas mettre :
aérosols dangereux (peinture, dégrissant, ...),
cadavres d'animaux.

Attention : les seringues doivent être déposées à la déchèterie, et en aucun cas dans les recyclables car elles mettent en danger le personnel !

NON RECYCLABLES

Mettre les déchets dans des sacs fermés.

Vaisselle et tous déchets autres que des emballages

Attention :
les ampoules basse consommation et les néons ne vont ni dans les non recyclables, ni dans le verre.
Elles doivent être déposées à la déchèterie.

DECHETERIE

Déchets diffus spécifiques (dangereux), meubles, déchets électriques et électroniques, végétaux, cartons, gravats, encombrants, piles, ...

VERRE

Bocaux, pots, bouteille d'huile alimentaire en verre, bouteilles et canettes

Ne pas mettre :
Ampoules à filament, néons, vaisselle, miroirs et vitres

COMPOST

Pour acquérir un composteur, contacter le SYNTOMA au 04 66 77 98 29 ou à contact@syntoma.org.

Fleurs, plantes fanées, cendres froides, sciures de bois, papiers, petits cartons, essuie-tout, épluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café, sachets de thé, coquilles d'oeufs, pain

Eviter (risques d'odeurs) :
viande, poisson, produits laitiers

Attention : l'erreur de tri coûte cher ! Dans le doute, jetez dans les non recyclables.

Logos : Cevennes, Vignoble, adelphe, D.A.S., TRI

Rappel des consignes de tri - Syntoma



Commune de Liouc

Histoires d'eau

Aberration...

Dans le cadre de notre engagement à préserver l'eau, nous avons réalisé que la société PAPREC (collecte et recyclage de déchets industriels et ménager) implantée sur notre commune était le plus gros consommateur d'eau potable. Après analyse, PAPREC utilise en période d'été (mois d'été critiques pour notre consommation et nos réserves) l'arrosage par aspersion d'eau potable de ses stockages de bois à recycler pour éviter un nouvel incendie à la demande des services compétents (préfecture, pompiers). Rappel : deux incendies ont impacté cette unité de traitement des déchets, en 2014 et en 2017.

La Municipalité est en recherche d'une solution alternative avec une source d'eau naturelle non traitée (pompage direct dans le Vidourle ou bien réutiliser des eaux vannes traitées ou encore forage) pour subvenir à ce besoin d'arrosage en période sèche.

Une action sera en cours dès le début de l'année 2019 avec les différents acteurs (PAPREC, DDTM, EPTB, Commune de QUISSAC, etc..) pour mettre en place cette alternative et économiser un gros potentiel d'eau potable. A suivre... (Guy Jahant)

Top remplissage

Les deux emplacements mis à dispositions du *monde agricole* par la commune pour leur besoin en eau ont été réduits au seul légal, situé entre nos deux zones les plus habitées. Une rencontre avec toutes les personnes concernées et un médiateur de la chambre d'agriculture, a permis de déboucher sur un compromis, suite à la fermeture actée en Conseil Municipal, de cet utile outil pour surconsommation. Reconductible annuellement, il vise à une régulation individuelle de la consommation au niveau du top remplissage, dont la réalisation a été permise et subventionnée par la Chambre d'Agriculture du Gard.

La vieille route et le trou

C'est l'histoire de l'apparition d'une plaque de goudron, bien damée, un lundi matin de septembre sur la vieille route. La plaque du dimanche ! Et la pluie vint, et la plaque s'enfonce, elle s'enfonce si bien qu'une mare de 50 cm apparaît avec d'autres pluies. Elle reste longtemps car on ne connaît ni le poseur de plaque du dimanche, ni le commanditaire, ni la raison du trou d'avant (*Se peut-il qu'on « pète » un câble le dimanche ? peut-être...en tout cas c'est ce qui se dit !*) car celui d'après (*le trou*),

on sait, c'est l'argile, fragile et fraîche qui s'enfonce avec l'eau de pluie et le gros camion qui lui passe souvent dessus. Après bien des péripéties, téléphonies, dénies d'énedis, d'orange, de toute part, le trou, enfin réparé en décembre, fera encore parlé de lui... car l'argile fragile est toujours dessous et... parlé est plus facile qu'agir.





Commune de Liouc

Brèves

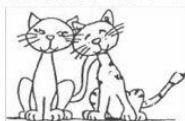
Histoires de bêtes

Nos chiens, certains bien plus que d'autres, se promènent dans le village non accompagnés. Chiens perdus sans collier ? Que nenni ! Ils rentrent toujours au bercail plus ou moins rapidement. La vie à la campagne...n'autorise pas de provoquer la crainte chez certains de nos concitoyens, apeurés par une agressivité, supposée ou réelle, une répulsion a-sympathique, ou la prise de risque d'une glissade intempestive sur la chaussée pour avoir écrasé une crotte, fraîche de surcroît, non ramassée ou, ou, ou... Certains propriétaires, identifiés... ou non, pourraient avoir la désagréable surprise d'une capture par la SACPA (fourrière pour faire simple) de Vallérargues avec qui la commune a signé une convention...malheureusement payante, ce qui nous incite à l'utiliser. Une récupération de l'animal, de compagnie, contre espèces (sonnantes et trébuchantes) doublée d'une amende potentielle, pourrait les dissuader de réitérer l'expérience. A bon entendeur...merci pour autrui.

La prolifération de chats, errants ou pas, dans notre habitat collectif, devient aussi préoccupante. Agressivité naturelle entre eux, recherche de nourriture dans la poubelle en vrac, en sac (sic !), territoires marqués fortement (urine, fèces) synonymes de nuisance et/ou problèmes sanitaires en puissance, incitent à conseiller de garder le chat, d'agrément, en bonne compagnie, de préférence « indoor », donc indolore aux autres. Si on rajoute le calcul de prolifération potentielle sur 4 années pour un seul couple, 3 portées, 12 chatons, an 1, 144 chats possibles, an 2, 1728, an 3, 20 736, an 4, mais non, mais si !! Un mathématicien parlerait de progression arithmétique de raison « x ». A moins qu'une association de type « 30 millions d'amis » ne vous le ramasse, avant de le remettre en « circulation », stérilisé et tatoué, mais est-ce bien raisonnable ? Pas plus raisonnable d'ailleurs celui (ceux, celle ?) qui a décidé leur élimination à coup de plombs (véridique puisque 2 plaintes !). « Quel esprit ne bat la campagne » (La Fontaine). La vie en société commence par un regard bienveillant sur les autres.

La prolifération du chat

Gestation :
52-56 jours



1^{ère} année 3 PORTÉES => 12 chatons



2^{ème} année POSSIBILITÉS, 144 chats



3^{ème} année POSSIBILITÉS, 1 728 chats



4^{ème} année POSSIBILITÉS, 20 736 chats

Stérilisation = Solution





Commune de Liouc

Vie de la commune

Information Culture

L'Association Liouc Animation Culture (ALAC) s'efforce depuis de nombreuses années à tisser un lien avec les habitants du village à travers plusieurs manifestations qui ont beaucoup de succès.

Le 15 avril 2018 la Fête du printemps s'est déroulée dans le pré sous la Mairie où petits et grands se sont retrouvés dans une ambiance familiale autour d'un pique nique et de nombreuses animations : jeux, atelier de poterie, créations de fleurs, maquillage, tyrolienne, slackline

Le 23 juin 2018 la Fête de la Musique avait investi la Chapelle autour de musiques variées : voix et accordéon, voix et guitare, chants et orchestre rock.....

Le 1^{er} septembre a accueilli au village le traditionnel vide grenier où les chineurs ont pu trouver la bonne affaire !

Enfin le 18 novembre, la 6^{ème} édition de la Fête de la soupe a été un franc succès avec 12 compétiteurs qui nous ont séduits par leur créativité culinaire. Un spectacle de danses méditerranéennes ainsi qu'un bal traditionnel animé par Cabr'e Can ont entraîné les quelques 300 visiteurs dans de belles farandoles.

Pour réaliser ces manifestations, l'ALAC fait appel au volontariat. La prochaine assemblée aura lieu en janvier 2019 et désignera un nouveau bureau. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Informations sur le site : <http://alac.liouc.free.fr> ou contact alac.liouc@gmail.com.

Et aussi : La Commission Culture du Piémont Cévenol propose tout au long de l'année de nombreux spectacles et animations ainsi qu'un cinéma itinérant dans les villes et villages de la communauté de communes.

Tout le programme est sur le site : <http://piemont-cevenol-tourisme.com>

La plupart des informations sont aussi disponibles en Mairie et sur le site Internet de la commune.

(Gilbert Egraz)



6^{ème} édition de la Fête de la soupe le 18 novembre 2018



Commune de Liouc

Vie de la commune

A Claire Voix

Association Lioucoise créé en 2016 par un petit groupe de copains aimant le chant et la musique.

De 5 éléments nous sommes aujourd'hui 10 chanteurs emmenés par notre chef **Sabine**.

Cathy, Monique et Silvy sont nos Sopranos.

Claudine, Christiane, Marie-Line et Silvie sont nos Altis .

Frédéric, Patrick nos Basses, **Jack** Ténor,

Nous nous réunissons une fois par semaine (Mercredi à 20h) pour notre répétition hebdomadaire ainsi que plusieurs fois par an pour une répétition longue durée afin d'affiner en détails notre répertoire.

Notre programme musical est très varié, allant du chant occitan (tube régional) au gospel , de Mozart au chant Créole en passant par l'Italie, la Bulgarie, de la berceuse Russe et de Bella Ciao à d'autres chants à boire et à rires . Tout cela dans la joie, la gaité et la bonne humeur.

Nous avons actuellement un programme qui nous permet de nous produire pour un concert de plus d'une heure.

D'autres projets sont en cours pour enrichir nos prestations et notre répertoire.

Un site internet est en cours d'élaboration, nous ne manquerons pas de vous en informer .

A bientôt de se rencontrer.

(Jack Ratier)

Info pratique : Présidente Mme Silvy RATIER tel : 0466774142 ou 0660103043





Commune de Liouc

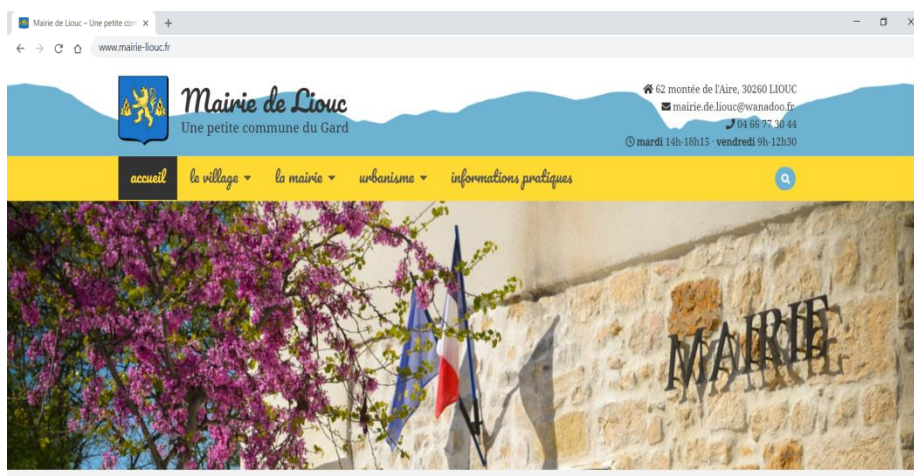
Vie de la commune

Elections anticipées

La défection de 5 conseillers municipaux, suite à leur démission, échelonnée sur plus de deux années (2016 à 2018) a conduit le Préfet du Gard, en conformité avec la loi (perte d'un tiers ou plus du conseil municipal, composé de 11 personnes pour notre village), à convoquer les électeurs à une élection partielle pour compléter l'assemblée en charge de la gestion de la commune. Une liste de soutien à l'action engagée depuis 2014 par les élus présents a été soumise à vos suffrages en mai 2018, un électeur ayant aussi décidé de se présenter seul avec son programme. Le premier tour de scrutin a désigné, à la majorité absolue, la liste dans son intégralité pour s'investir jusqu'à la fin du mandat, soit la durée d'une année et demi (mars 2020). Les électeurs de notre bourg ont fait preuve d'un sens civique exceptionnel en se rendant nombreux aux urnes le 27 mai dernier, évitant ainsi un second tour, qu'ils en soient sincèrement remerciés. L'investissement des nouveaux conseillers municipaux depuis leur élection est remarquable et de bon augure pour l'avenir de notre commune.

Site Internet

Le site Internet de Liouc a fait peau neuve, sa consultation est désormais beaucoup plus conviviale et son esthétique plus moderne. La rénovation du site a été confiée à Matthieu Saintier. L'adresse pour y accéder reste inchangée: www.mairie-liouc.fr.



Carnet de vie

3 naissances dont Arthur, né le 8 août 2018, qui a eu le privilège d'assister au mariage de ses parents Laura Bahaud et Alexis Soler le samedi 8 décembre .



Commune de Liouc

Avant - Après

La cave coopérative privée de M. Arles, tutélaire figure de proue du bas du village, a été abandonnée comme telle depuis plusieurs années. Victime des difficultés de la viticulture quant à la qualité des vins produits en Languedoc (...et ailleurs) mais aussi du renouvellement des générations avec des objectifs différents, elle a subi depuis une dizaine d'années une rénovation réussie après l'achat de l'ancien vignoble reconverti en prairies d'élevage équin. La colline sud, attenante et non visible sur le document ancien, a vu fleurir des box à chevaux bien intégrés côtoyant un hangar à structure bois. Le bâtiment ancien de la cave, qui a été partagé en deux parties (Est - Ouest), traitées différemment par leurs propriétaires respectifs, montre vers le Vidourle son caractère de mas d'habitation... Deux réalisations heureuses et... deux familles de plus dans la commune.



Bâtiment rénové



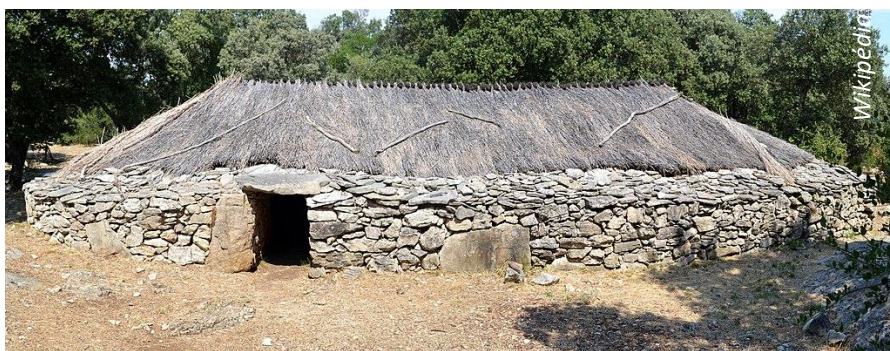
Commune de Liouc

Histoire

Les voies de communication par chez nous

Notre contrée est occupée, quasiment sans interruption, depuis l'homo-sapiens européen. Les spécialistes préhistoriens comme H. de Lumley, prétendent que 30 km de diamètre étaient nécessaires pour nourrir une tribu par génération, ce qui entraîne un phénomène migratoire obligé pour la recherche de nourriture d'environ 100 km sur 3 générations. Ce mode de pérégrination remplit vite nos espaces, vides d'humanité, avant qu'homo-sapiens ne sorte de son berceau africain il y a près (plus ?) de 100 000 ans. Pour arriver chez nous vers 35 000 ans BC (= avant J.Christ) où Néanderthal regardait déjà le Pic St Loup depuis la grotte de l'Hortus avant, peut-être, de se métisser avec Cro-Magnon. Ces chasseurs-cueilleurs sont supplantés par des populations d'agriculteurs venues du Proche-Orient qui ont migré il y a 6 000 ans avec des vagues d'immigration successives (source Guerre des Gaules : Poséidonios philosophe grec).

Notre région a été traversée par des voies importantes dès la préhistoire. A la saison sèche, les hommes et leurs troupeaux quittaient la garrigue pour gagner les terres fraîches de la Lozère. C'était il y a 4000 ou 5000 ans. Selon toute probabilité, la transhumance est à l'origine des premiers itinéraires fixes vers le nord. (P Minet, 2003, Loupic, les plus anciens chemins). Construit il y a près de 5000 ans, sur la commune actuelle de Viols en Laval, le village préhistorique de Cambous, typique du néolithique languedocien, est considéré comme le plus vieux village de France observable dans un tel état de conservation. Il est l'œuvre d'une brillante communauté « de Fonbouisse », nom du site de la région de Sommières où des vestiges de même type ont été datés de l'âge du cuivre ou Chalcolithique à – 2800 – 2400 BC (= Avant J.Christ). Dans les garrigues du Gard, de l'Hérault et de l'Ardèche, le peuple de Fonbouisse est l'auteur de dolmens et villages à maisons de pierres où l'agriculture et la domestication du bétail sont déjà bien connues.



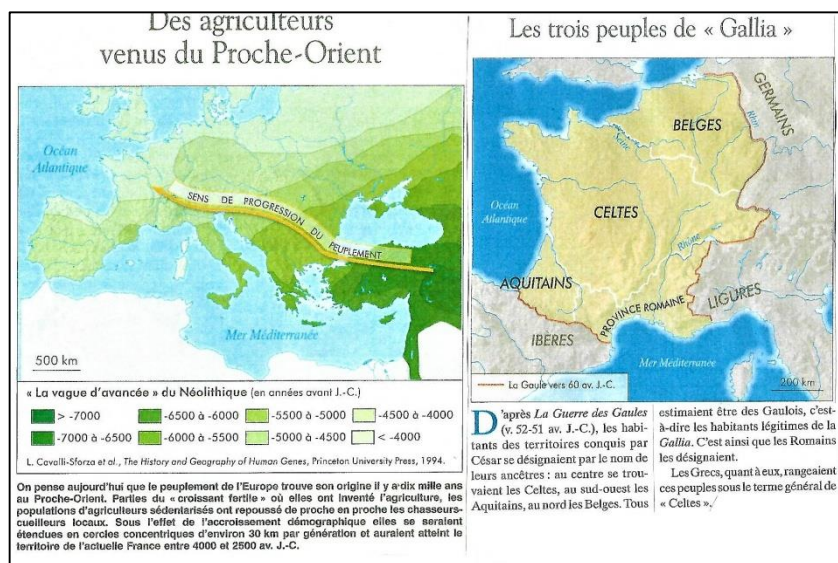
Site préhistorique de Cambous – Viols-en-Laval

Nos premières connaissances sur l'occupation de notre territoire y placent un peuple Ibéro-Ligure (tantôt venant d'Espagne et tantôt d'Italie pour plagier la supplique de G. Brassens) colonisé ensuite par des peuplades nordiques, les Volques-Arécomiques (- 400 BC), le tout formant le peuple de Gaule (nos ancêtres ? pas aussi évident au regard de notre passé) auxquels ensuite s'ajoutent les Romains (- 121 BC). L'actuel Gard devient province romaine en – 114 BC, les grandes voies de communication sont aménagées sous leur autorité. Elles existaient avant eux et nommées Pénétrantes Pré Romaines telle celle reliant Castelnau le Lez à Alès ou la célèbre Voie Domitienne, Italo-Ibérique, via la Provence et l'Aquitaine, édifiée à partir de la fin du 2ème siècle avant notre ère, d'une largeur de plus de 6 m. Nîmes (Nemausus) en est alors une opulente citée charnière.



Commune de Liouc

En fait d'après E. de Byzance, auteur grec, on doit aux Carthaginois, premiers marchands (?) venus trafiquer dans nos contrées, le tracé de la grande voie commerciale (dite Herculéenne) qui suivait les côtes de la Méditerranée, connue par le passage d'Annibal. Les Grecs les supplantèrent vers le VI^{ème} siècle (BC). Quelque deux cents ans plus tard, les Gaulois s'emparèrent du pays et y formèrent une vague nationalité, confédération de tribus plutôt que tribu constituée et étendue, les Volques Arécomiques par opposition aux Volques Tectosages groupés autour de Toulouse.



Revue l'Histoire n° 326 décembre 2007, Qui sont nos ancêtres?

L'âge de fer avait introduit une révolution technique considérable (utilisation de la traction animale) par la généralisation du char et de l'attelage avec la construction des **voies de chars**...En nos territoires de nombreuses voies, dites romaines, ont en réalité une origine celtique et la construction de voies ex nihilo (nouvelles) semble être plus l'exception que la règle...Pourtant l'unification romaine des populations par les voies de circulation a été permise grâce à la construction de tronçons manquants, de simplifications et d'améliorations techniques de réseaux. La complexité du réseau routier (voies principales, secondaires notamment) ainsi que leur durée d'utilisation rendent la détermination d'un réseau unique difficile. (cf : club archéologique et patrimoine, MJC Rodez, 2012, Territoire rutène et persistance du réseau routier à l'époque gallo-romaine). L'âge de fer correspond à la 2^{ème} partie de la protohistoire, il s'étend de 800 avant notre ère (-800 BC) à la fin du 1^{er} siècle de notre ère. Durant toute cette époque, les territoires correspondant à la France actuelle sont progressivement fréquentés par des populations qui possèdent l'écriture (Grecs, Romains). En revanche, les peuples locaux (Celtes, Gaulois, Ligures, Ibères...) écrivent peu ou pas du tout. C'est donc l'archéologie qui fournit, en plus des quelques textes grecs ou latins, l'essentiel de nos connaissances sur ces groupes humains. (Source Inrap.fr)

La Voie Régordane, relie Le Puy au port pèlerin de St Gilles par Villefort, Portes, Alès et Nîmes. Plus médiévale, carrefour et draille pour les troupeaux, elle connaît son essor vers 843, date où le traité de Verdun divise en trois l'Empire Carolingien, l'une des plus grandes dynasties du haut Moyen Age. Il a été bâti par Pépin le Bref, donné en héritage à son fils, Charlemagne, nommé Empereur d'Occident par le pape Léon III en 800.



Commune de Liouc

C'est Charlemagne qui donne son patronyme à la dynastie des Carolingiens. A la mort de son fils, Louis I (le Pieux) qui, prévoyant, avait partagé l'empire entre ses trois fils, Charles II (le Chauve) hérite de la Francie, occidentale, dont Nîmes est une frontière est. Cette voie devient l'itinéraire le plus oriental de ce royaume conduisant au port de St Gilles. A ces deux voies romaines citées est associée une importante variante en direction de l'ouest dont notre région sera bénéficiaire, celle des rutènes

Le Chemin des Ruthènes (Rodez-Agde via Millau, le Larzac, Le Vigan, Ganges, Quissac) nous concerne plus directement car le Languedoc oriental, aux premiers siècles de l'Empire, se présente comme l'organe de liaison entre la Cévenne, le Rhône et les plaines languedociennes. L'économie qui prédomine est surtout industrielle et rurale (le gallo-romain reste avant tout un terrien), moins commandée par la mer et donc éloignée du grand commerce maritime car Agde, à faible valeur marchande, n'a pas l'importance de Marseille (Massalia) et Narbonne, artificiellement établie sur un groupe d'étangs, ne pourra se développer, faute d'aménagements techniques apportés par Rome. La transhumance est probablement à l'origine des premiers itinéraires « fixes » vers le Massif Central pour le cuivre et autre minerai en Cévennes et Auvergne, le silex en plaques de Salinelles (pointes de flèche, grattoirs...), les ressources agricoles, les céramiques (site gallo-romain de la Graufesenque, Ier-IIème siècle BC, Millau) etc. - cf : *André Dupont, Ecole Antique de Nîmes 1944.*

Une voie romaine relie Quissac à Nîmes (dérivante possible de celle des Ruthènes), bien visible après la magnanerie ruinée à la sortie de Quissac car elle en longe l'ancienne voie ferrée, au sud-est, vers Rauret. Un article d'A. Cavalier (octobre 1893) ... *à propos du chemin d'Alairac à Sauve, cette désignation est empruntée aux vieux compoix (XVIIème siècle – anciens cadastres) de la commune de Vacquières qui y joint cette mention « le plus vieux chemin de la paroisse ». Elle s'applique en effet à un très vieux chemin qui court à l'ouest et à 300 m environ du village...le chemin sert encore aujourd'hui à l'exploitation agricole...il sort du territoire de la commune...pour entrer sur le territoire de Corconne qu'il traverse sur une assez grande longueur sans passer par le village même et le laissant à 400 mètres au nord. A la hauteur à peu près du domaine de Planque, tronçon du chemin vers Anduze de l'époque préromaine jusqu'au seuil du XIIème siècle, il contourne les bois de « Couta » qu'il longe ensuite sur leur versant nord jusqu'à Sauve où il entre par le haut de la ville à travers les plus vieux quartiers.*



Mas de Volle et de Molle sur le chemin d'Alairac à Sauve



Tel un phénix le mas de Volle renaît de ses ruines

« Cette voie est antérieure à la construction du pont de Quissac sur le Vidourle et le fait qu'elle évite cette traversée difficile est un indice important quant à l'époque de l'utilisation de cet itinéraire » (à noter : le passage des rivières et/ou fleuves se fait à gué car il existe peu de ponts comme à Sommières ou Ambrussum, celui de Quissac serait moyenâgeux). « Il semble que ce tronçon était *le chemin vers Anduze* de l'époque préromaine jusqu'au seuil du XIIème siècle.



Commune de Liouc

Alayrac était propriété des Bermond de Sauve et le domaine fut donné aux moines lors de la fondation de l'abbaye St Pierre de Sauve en 1209 »... *dont le seul vestige est la tour de Mole.* « Le second itinéraire par Ste Croix et Aiguebelle, plus rapide et plus court, semble avoir prévalu pendant tout le moyen- âge » (A Cavalier). En 1668, dans le procès-verbal descriptif qui concerne toute la voie Regordane, L. de Froidur, intendant des routes, écrit, à la demande de Colbert, à propos de l'ancienne route de Montpellier, Ales, Le Puy, pour le chemin de Ste Croix (*de Quintillargues*) à Quissac : *...nous sommes ensuite passés au château d'Aiguebelle et au bout des dernières maisons, nous avons trouvé un ruisseau sur lequel nous avons estimé qu'il fallait faire un petit pont (Beauliac). Jusqu'à un autre hameau appelé La Rouvière de Liouc, nous avons trouvé le chemin assez bon, et même que l'on pouvait le prendre tantôt à gauche, tantôt à droite de quelques garrigues et quelques olivettes pour le nettoyage desquelles on a jeté les pierres sur le dit chemin.*

Depuis La Rouvière de Liouc jusqu'au bourg de Quissac, nous avons trouvé la même facilité. Etant arrivés à Quissac et descendus en l'hostellerie où pend pour enseigne l'image de Trois Roys. (Nb : L'Hôtel des Trois Rois, ancienne auberge fortifiée, démoli pour faire place idoine, en bordure du Vidourle, mémoriserait la rencontre des rois d'Aragon, de Castille avec René d'Anjou sur l'annexion du royaume de Naples (?).

L'apogée de cette voie romano-médiévale se situe sans doute pendant tout le XIII^{ème} siècle, comme l'attestent les problèmes de péages qui se multiplient à ce moment-là et donc reflètent l'intérêt porté à la rentabilité des droits perçus. C'est au cours de cette période que les habitants de Quissac durent faire face à une importante réparation du pont sur le Vidourle, mis à mal par de fortes crues (source internet Loupic, *les plus anciens chemins*).

Deux variantes traversent notre village, l'une longe le bois de Coutach par les mas de Volle et de Planque vers Fonsanges puis Sauve en rive droite du Vidourle, évitant ainsi sa traversée, l'autre par La Rouvière de Liouc (une voie romaine, une rue de la calade et deux ponts romains) d'où elle pouvait soit rejoindre la précédente soit dériver vers Quissac par notre Vieux Village et son Castellàs puis traverser le fleuve à gué sur le chemin des Ruthènes, au niveau de l'actuel quartier de Vielle.



Traverse de la voie romaine vue du bas - vue du haut

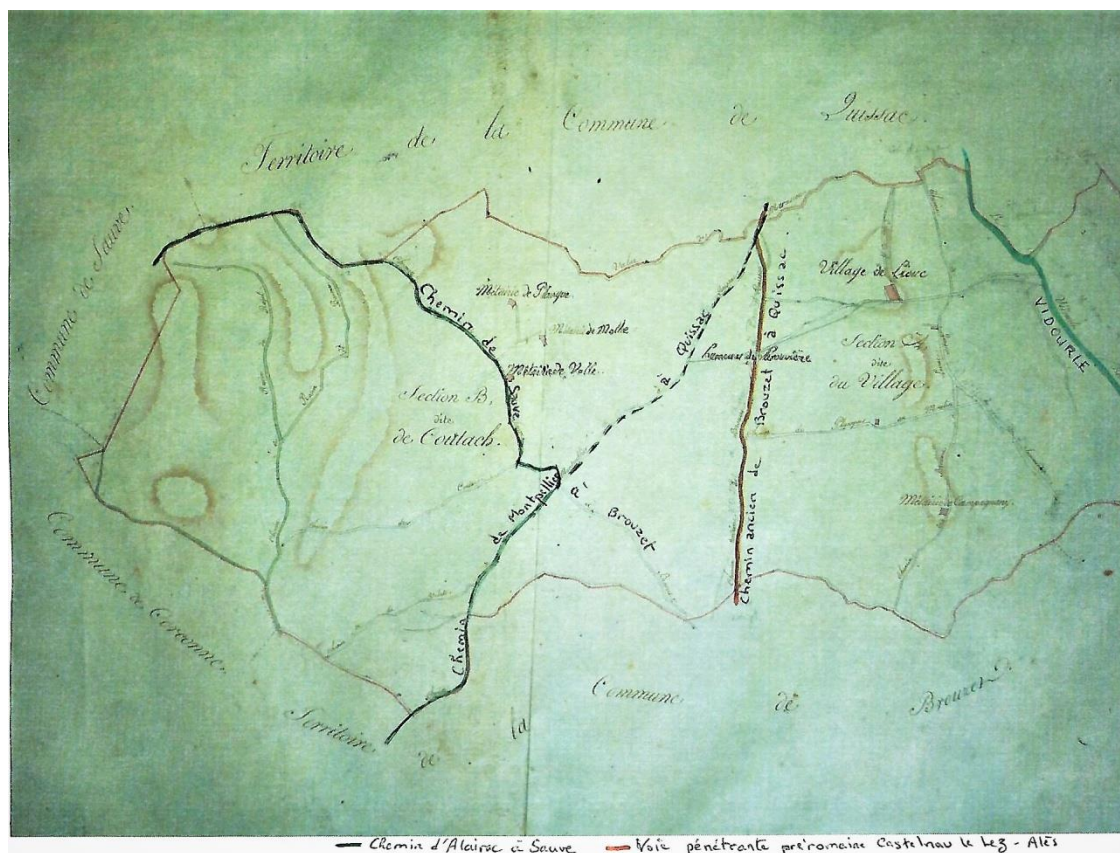


Commune de Liouc

Là, vers Anduze via Sauve en rive gauche du Vidourle, elle passe par le prieuré de St Jean de Roques (*restauration privée*) sur le « caminus Salvé » (IXème siècle), dépendance des moines bénédictins de l'abbaye de Gellone, site de l'actuel St Guilhem-le-Désert. Après la construction du pont sur le Vidourle, une bretelle a rattaché cette voie au nouvel itinéraire (par le bourg de Quissac), elle existait toujours à la fin du XVIIème siècle. Au XVème siècle, « l'itinéraire de Bruges » destiné aux pèlerins et aux commerçants de la capitale des Flandres donne les étapes suivantes : St Pierre de Lesae (Lézan), Aquabelle (Aiguebelle) et Fontaine (Fontanes - 34)...

La destruction du pont sur le Gardon d'Anduze à Lézan (1410) et sur le Brestalou, à une date inconnue, ont porté un coup fatal à cette route au bénéfice d'autres trajets. Ces deux chemins ont été essentiellement utilisés pour des déplacements à pied ou à cheval et des transports à dos de mulet ou d'ânes (*...nous avons trouvé le chemin assez bon sauf que, comme il n'est fréquenté que par les personnes qui voiturent (transportent), avec des chevaux et des mulets, il n'y a que des sentiers que l'on peut avec peu de frais accommoder pour le charroy - L de Froidur 1668, itinéraire Fontanes Quissac.*

Pendant une période très courte, la charrette est attestée : lors de l'occupation romaine, puis au XIIème siècle, favorisée par l'invention du collier et du ferrage des sabots. La détérioration des chemins, le manque d'entretien conduiront à l'abandon de la charrette pour quelques siècles encore. Des tronçons ont été repris soit pour le tracé de routes modernes soit pour des chemins de terre. Des tours gardent ces deux itinéraires (ex : la tour des fées et celle des pommes cuites) qu'on peut dater entre le X et le XIIème siècle.



Pénétrante de Castelnaud le lez à Alès et Chemin d'Alairac à Sauve sur fond cadastral ancien de Liouc



Commune de Liouc

Pour conclure et élargir le propos deux idées forces du Manifeste du Muséum d'Histoire Naturelle 2018 (travail collectif pluridisciplinaire de 13 chercheurs) dont le titre est Migrations : « La mobilité est indispensable au maintien de la vie sur terre » suivie de « L'hospitalité apparaît comme caractéristique singularisant l'humain parmi les êtres vivants ». Ce qui ne l'a toutefois pas empêché, avec la sédentarisation vers 10 000 ans BC, d'inventer le conflit souvent guerrier et l'esclavage qui va avec. L'homme est complexe. Enfin, leur d'espoir dans un temps de vents contraires, l'article 13 de la déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ».



Pont romain, chemin d'Aiguebelle sud vers Brouzet peinture au couteau

Elections en 2019

La limite du 31 décembre 2018 pour l'inscription sur les listes électorales n'existe plus pour voter en 2019. L'électeur non inscrit peut le faire jusqu'au 31 mars 2019 pour les prochaines élections européennes avec possibilité d'utiliser internet. Cette réforme est possible par la gestion dans un répertoire unique (INSSE+ portail de gestion internet) après décision du maire.



Commune de Liouc

Informations pratiques

Le secrétariat de la mairie de LIOUC est ouvert au public tous les mardi après midi de 14h00 à 18h15, et tous les vendredi matin de 9h00 à 12h30.

Tel: 04 66 77 30 44, email: mairie.de.liouc@wanadoo.fr, site web: www.mairie-liouc.fr

Un cahier de doléance "gilets jaune" est à disposition du public en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Tri sélectif: Deux bacs à verre sont disponibles, carrefour RD 282/RD 35 sous Liouc; RD 282 entre Liouc et La Rouvière. Sacs jaunes pour déchets recyclés, ramassage mercredi matin, tri indiqué sur sac, disponibles gratuitement en mairie; Poubelle grise, pour déchets non recyclable, ramassage lundi matin.

Environnement : interdiction des pesticides pour les particuliers

(Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 - JO du 8 février 2014)

La loi du 6 février 2014 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers et jardiniers amateurs. Elle instaure une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur. Ces produits peuvent être rapportés en magasins de jardinage ou en déchèterie.

Pour rappel, cette même loi interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public. Les agriculteurs restent donc désormais les seuls à pouvoir utiliser ces substances chimiques.

Station d'épuration- rappel : Le nettoyage régulier des filtres dans les deux postes de relevage est fait par les employés municipaux. Ce travail difficile et ingrat permet de constater que, trop souvent, des déchets non ou peu dégradables comme tubes de rouge à lèvres, tampons et serviettes hygiéniques, lingettes, filtres de cigarettes, blocs désodorisants WC...), certains volumineux (couches...) y sont présents, alors que leur place est dans la poubelle grise ! L'erreur est humaine...mais le geste répété par négligence glisse vers l'irrespect ! Ce rappel à but éducatif et civique permettra une plus longue vie à notre station d'épuration dont les tests donnent satisfaction. Il facilitera aussi le travail de nos deux agents. Soyez tous vivement remerciés pour votre collaboration.



Liouc vue depuis La Rouvière



Commune de Liouc

Vœux, Invitations

Le conseil municipal convie les habitants de Liouc aux vœux du Maire qui auront lieu en mairie de Liouc le samedi 19 janvier 18h.

